

AUTUN (Saône-et-Loire)

Extension du Site Patrimonial Remarquable (SPR) d'Autun sur les quartiers Marchaux et Carrouge et sur le secteur des vallons

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Liste des pièces constituant le dossier

- Note de présentation
- Rappel des textes régissant l'enquête
- Concertation préalable
- Arrêté portant création du secteur sauvegardé d'Autun, transformé en Site patrimonial remarquable par la loi du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine
- Compte-rendu de la séance du 2 février 2022 de la Commission locale du site patrimonial remarquable d'Autun
- Délibération du Conseil municipal de la commune d'Autun donnant son accord sur la nouvelle extension du périmètre du site patrimonial remarquable, en date du 13 décembre 2021
- Délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Grand Autunois Morvan donnant son accord sur la nouvelle extension du périmètre du site patrimonial remarquable, en date du 15 septembre 2022
- Note de transmission de Monsieur le Préfet de région à Monsieur le directeur général des patrimoines et de l'architecture, donnant un avis favorable à la nouvelle extension du site patrimonial d'Autun, en date du 31 mars 2023
- Avis de synthèse de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture donnant un avis favorable à l'extension du site patrimonial d'Autun lors de sa séance du 16 novembre 2023.
- Dossier d'étude de l'extension du site patrimonial remarquable
- Plan du site patrimonial remarquable